

Direction des Affaires

Juridiques et Institutionnelles

Dossier suivi par : Angélique COMBES

Tél. 04 73 40 64 33

daji@uca.fr

Le Président de l'université Clermont Auvergne

à

Madame, Monsieur,

Membres du conseil d'administration de l'université

Clermont Auvergne

Clermont-Ferrand, le 16/10/2020

Objet : Convocation du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne qui se tiendra le :

Vendredi 23 octobre 2020 à 9h00

Maison des Sciences de l'Homme – Amphithéâtre 125 4 rue LEDRU 63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

- 1- Approbation des PV du CA 25 septembre 2020
- 2- Informations générales
- 3- Questions stratégiques
- 3.1. Rapport d'activité du médiateur de l'Université Clermont Auvergne
- 3.2. Approbation du schéma directeur énergie patrimoine de l'UCA
- 3.3. Plan d'action du contrôle interne financier : Présentation du déploiement et validation des cartographies de risques et des plans d'actions du contrôle interne financier

Délibérations opérationnelles

- 4.1 Ressources humaines
- 4.1.1. Complément à la campagne d'emplois 2021
- 4.2 Formation
- 4.2.1. Dispositif de prêt d'ordinateurs aux étudiants
- 4.3 Affaires juridiques et statutaires
- 4.3.1. Compte-rendu des actes pris par le président en vertu de la délégation du conseil d'administration



4.4 Achats

4.4.1. Délégation au Président de l'UCA pour approuver le marché de fourniture et de livraison des équipements de protection dans le cadre de la COVID 19

4.5 Affaires financières

- 4.5.1. Modification de l'affectation du résultat de l'exercice 2019
- 4.5.2. Remboursement des frais d'inscription aux colloques, congrès, séminaires en distanciel pour le personnel UCA
- 4.6 Direction de l'immobilier et de la logistique
- 4.6.1. Contrat de valorisation des économies d'énergie
- 4.7 Recherche
- 4.7.1. Labellisation de l'équipe Ressources en unité de recherche

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser par courrier ou à remettre en séance par le mandataire.

Mathias BERNARD